

Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 4 juin 2020 de M^{mes} et MM. Valentin Dujoux, Omar Azzabi, Charlotte Nicoulaz, Léonore Baehler, Anna Barseghian, Leyma Milena Wisard Prado, Delphine Wuest, Matthias Erhardt, Louise Trottet et Bénédicte Amsellem: «Sors ta gourde et bois de l'eau!»

Rapport de M. Luc Zimmermann (16 décembre 2022).

Cette motion a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal lors de la séance du 18 mai 2021. La commission l'a étudiée lors des séances des 5 avril et 10 mai 2022 sous la présidence de M^{me} Anne Carron et lors de la séance du 27 septembre 2022 sous la présidence de M. Denis Ruyschaert. Les notes de séance ont été prises par MM. Christophe Vuilleumier et Nohlan Rosset, que le rapporteur remercie pour la qualité de leur travail.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- l'eau du robinet est potable et de très bonne qualité en ville de Genève;
- boire de l'eau en bouteille PET est un geste ayant des conséquences néfastes sur un plan écologique. D'une part, le coût énergétique est élevé car il s'agit de transport motorisé de bouteilles d'eau pleines sur des centaines de kilomètres entre les sources et le consommateur final. D'autre part, la production de déchets plastiques pollue l'environnement pour des milliers d'années: on finit par les retrouver à tous les stades de la chaîne alimentaire sous forme de microplastiques. Quant au recyclage de certaines bouteilles, il est très relatif: son coût énergétique est élevé et la réutilisation du plastique recyclé très limitée; il ne permet pas, par exemple, de recréer de nouvelles bouteilles PET;
- la privatisation de sources d'eau pour l'embouteillage pose aussi de sérieux problèmes d'épuisement des nappes phréatiques et d'accès à l'eau pour les populations locales;
- sur le plan de la santé, les bouteilles PET chargent l'eau d'impuretés tout en permettant la prolifération des germes par la stagnation de l'eau;
- le coût de production (financier et écologique) des bouteilles est considérable;
- selon les marques, l'eau en bouteille peut être jusqu'à 200 fois plus chère que celle du robinet;

- si la ville de Genève compte 287 fontaines à eau potable, dont une partie sont disponibles 24 h/24 et même en hiver, les autres ne sont accessibles qu'à certaines périodes de la journée et/ou de l'année (cf. la question écrite QE-535 «Bilan sur le parc des fontaines en Ville de Genève»);
- la Ville de Lausanne a lancé avec succès sa campagne L'Eausanne, proposant aux commerçant-e-s de mettre un autocollant sur leur vitrine annonçant «eau à disposition, ici, vous pouvez remplir votre gourde». En faisant ce geste citoyen, les commerçant-e-s peuvent également promouvoir leur étal en faisant entrer de potentiel-le-s acheteurs et acheteuses dans leur magasin. Les projets, initiatives et événements de l'association Fais le plein! se basent sur trois principes fondamentaux: SENSIBILISER (sur la problématique de pollution par le plastique et du PET en particulier, sur la thématique de l'eau potable), INFORMER (valoriser les fontaines et fontaines à boire des villes romandes, cartographier les points d'eau des villes romandes), ENCOURAGER LE CHANGEMENT (choisir l'eau du robinet au lieu de l'eau en bouteille, adopter l'habitude d'utiliser une gourde et de faire le plein, inciter les autorités locales et les services de l'eau à valoriser et élargir l'offre de points d'eau potable publics).

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lancer une campagne de sensibilisation auprès des commerçant-e-s, avec stickers et information à disposition, sur le modèle de celle menée avec L'Eausanne (<http://www.faisleplein.ch/leausanne-2/>).

Séance du 5 avril 2022

Audition de M^{me} Delphine Wuest, représentante des motionnaires

M^{me} Wuest déclare que cette motion part du principe que l'eau du robinet est potable et plus écologique que les eaux en bouteille. Elle observe également qu'il y a 287 fontaines en ville de Genève, certaines étant disponibles toute l'année alors que d'autres fonctionnent jusqu'à 22 h. Elle rappelle avoir posé la question (question écrite QE-535) en proposant d'ajouter aux fontaines qui en sont dépourvues des boutons poussoirs pour éviter le gaspillage. Elle précise toutefois que seules certaines fontaines peuvent être modifiées. Elle signale ensuite que la Ville de Lausanne propose aux commerçants de poser un autocollant sur leur vitrine afin de permettre aux gens de venir se ravitailler en eau avec leur gourde. Elle rappelle en outre qu'il n'y a pas de fontaine à proximité de la gare, ce qui est scandaleux, et elle répète que le but est d'encourager le changement et de diminuer la consommation de PET.

Un commissaire demande si M^{me} Wuest s'est renseignée auprès du Canton qui a mené une campagne, «L'eau de Genève». Il se demande si cette dernière, qui date, ne sensibilisait pas les gens.

M^{me} Wuest pense que cette campagne était un premier pas. Elle ajoute que cette motion propose un élément supplémentaire en associant les commerçants.

Le même commissaire pense qu’il serait intéressant de savoir ce que fait le Canton dans le domaine.

M^{me} Wuest répond qu’elle se renseignera auprès du Canton mais également auprès des Services industriels de Genève (SIG).

Un autre commissaire déclare ne voir aucun problème à cette motion. Il observe, cela étant, avoir été gêné de voir les personnes remplir leur gourde à l’Organisation météorologique mondiale (OMM), derrière les serveurs. Il ajoute que les commerçants doivent en outre gagner leur vie et il pense que cet aspect est problématique.

M^{me} Wuest répond qu’il ne s’agit pas de cibler les commerçants qui vendent des produits alimentaires. Elle mentionne que la démarche constitue également une publicité pour ces commerces.

Le même commissaire se demande si la première chose à faire ne serait pas de remplacer les fontaines par des fontaines dotées de bouton poussoir afin d’éviter le gaspillage.

M^{me} Wuest acquiesce en observant qu’un certain nombre de fontaines sont changées chaque année.

Une commissaire remarque que les campagnes de communication ont été réalisées par les SIG. Elle ajoute qu’une nouvelle campagne s’est déroulée il y a deux ans et elle pense qu’il faudrait réfléchir à axer ce projet dans ce sens. Elle imagine par ailleurs qu’il serait intéressant de connaître le nombre de fontaines dont le flux est continu. Elle remarque toutefois que certains commerçants seront opposés à cette prestation sans compensation.

M^{me} Wuest répond que ce ne serait pas une obligation pour les commerçants. Elle ajoute que les fontaines sont nombreuses mais ne sont pas bien réparties puisqu’il n’y a pas de fontaines à proximité des gares.

La même commissaire signale qu’il y a des fontaines aux Grottes à deux minutes de la gare.

M^{me} Wuest répond que la personne qui ne connaît pas Genève ignore l’existence de ces fontaines. Elle ajoute qu’il y aurait peut-être une question de signalétique en lien avec les fontaines à laquelle réfléchir.

Un commissaire mentionne que les fontaines qui fonctionnent en hiver doivent être en flux continu puisque, à défaut, elles gèleraient.

Une commissaire signale que les fontaines à poussoir dans son quartier ne fonctionnent pas en hiver.

M^{me} Wuest remarque que l'idée de se tourner vers les magasins ferait donc sens en hiver.

Une autre commissaire pense qu'il serait judicieux que les fontaines soient placées dans des lieux de passage, notamment pour les personnes en transit. Elle se demande si le Canton poursuit sa campagne de communication.

M^{me} Wuest répond qu'elle peut poser la question.

Une autre commissaire remarque que les fontaines normales ne proposent pas d'eau en hiver.

M^{me} Wuest répond que certaines fontaines fonctionnent même en hiver.

La présidente propose l'audition du département en charge des fontaines. Elle observe que les commissaires sont favorables à cette audition.

Séance du 10 mai 2022

Audition de M^{me} Frédérique Perler, maire, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M. Nicolas Betty, chef du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), et de M. Yvan Camporini, adjoint de direction à l'AGCM

M^{me} Perler explique que l'idée de remplir une gourde lui tient à cœur; il y a déjà beaucoup de fontaines en Ville et il s'agit de promouvoir l'eau potable mise à disposition à travers le réseau de la Ville. La volonté politique de mettre des fontaines à disposition est très ancienne. Il y a plusieurs manières d'inciter les gens à boire de l'eau dont celle mentionnée dans la motion de mettre des stickers à disposition des commerçants. Les SIG ont sollicité le département pour installer une fontaine SIG qui distribuerait également de l'eau pétillante à partir d'une fontaine existante et une phase test commencera en été. Elle a reçu dernièrement le département de la Ville de Zurich qui distribue une bouteille en verre à la population pour l'inciter à boire de l'eau des fontaines d'eau potable qui existent déjà.

M. Betty fait un point de situation: il y a 307 fontaines d'eau potable bien réparties sur le territoire dont 261 qui sont arrêtées en hiver et 46 qui fonctionnent à l'année pour purger des réseaux ou pour des raisons techniques et elles sont protégées par des dispositifs en hiver. Sur les fontaines qui fonctionnent en été, 206 le font sur horloge de 7 h à 22 h, 69 ont un bouton poussoir avec un dispositif «écopotable» (l'eau ne coule que lorsque le bouton est enfoncé, tout le neuf est créé avec ce système et, lors de travaux d'entretien, le DACM fait placer ce dis-

positif sur les anciennes fontaines) et 32 fonctionnent en continu pour des besoins d'exploitation et des besoins techniques. Les fontaines nouvellement créées avec le dispositif écopotable sont conçues pour être accessibles universellement.

Le DACM est favorable à la promotion des fontaines. Une campagne de sensibilisation auprès des commerçants est sans doute à faire et la Ville peut le porter, mais l'idée est aussi de communiquer avec différents supports à propos du patrimoine de la Ville et de localiser les fontaines, de lancer une campagne qui pourrait être accompagnée d'une distribution de gourdes et enfin d'informer les citoyens en publiant un article dans le *Vivre à Genève* et en communiquant sur les réseaux.

Un commissaire demande si, en lien avec la campagne Eau de Genève des SIG, le Canton et/ou les SIG font quelque chose en termes de sensibilisation.

M^{me} Perler répond que les SIG ont proposé la fontaine à eau pétillante mais elle ne sait pas si le Canton fait quelque chose.

M. Betty répond que les SIG font des campagnes répétitives et qu'ils ont distribué des carafes à un moment. Toutefois le DACM ne s'est pas renseigné à ce sujet en particulier. L'idée de la Ville est d'être complémentaire à la campagne des SIG qui met en avant la qualité de l'eau en mettant l'accent sur la répartition des multiples fontaines de la Ville. Si le résultat de la motion est d'aller de l'avant, le DACM se coordonnera avec les SIG.

M^{me} Perler relève que la motion encourage la population à utiliser sa propre gourde pour se servir d'eau aux fontaines alors que les SIG encouragent simplement à consommer de l'eau.

Une commissaire demande si l'idée de lancer une campagne auprès des commerçants comprendrait aussi un volet de distribution des autocollants fournis par la Ville.

M^{me} Perler répond que si la motion est acceptée par le Conseil municipal et que ce dernier demande de distribuer des stickers, alors oui. Elle demande si les commerçants comprennent aussi les cafetiers et restaurateurs.

La même commissaire répond que cela vise plutôt les autres commerçants. L'idée est de viser les commerçants qui ont des lavabos sans faire concurrence à ce qu'ils vendent. La campagne serait large mais pas focalisée sur les cafetiers.

Une carte plus élaborée sur le site pourrait aussi être bénéfique. Elle remarque aussi que les alentours de la gare ne sont pas très pourvus en fontaines pour que les commerces de la gare vendent plus de bouteilles.

M. Betty ne pense pas que cela soit le but premier.

M^{me} Perler répond que l'intérieur des gares est géré par les CFF, la Ville ne peut que faire remonter des demandes.

M. Betty ajoute que des espaces publics seront aménagés autour de la gare et permettront éventuellement de placer des fontaines.

La même commissaire a bien entendu qu'il y avait déjà des panneaux en Ville, mais une réflexion sur cet aspect doit être menée pour faciliter la localisation des fontaines.

M. Betty répond que le département a été approché par des jeunes qui avaient demandé de pouvoir recenser les points d'eau. Ils ont créé une application encore en fonction qui permettait de localiser les points d'eau. Il est envisageable de développer une application de ce type, mais maintenir les informations à jour (maintenance, etc.) représentera une certaine contrainte et le département n'a pas forcément les ressources pour le faire.

La même commissaire demande s'il est possible d'intégrer ces emplacements sur Google Maps.

M. Betty ne le sait pas.

M^{me} Perler demande si la carte des fontaines existantes figure sur le site de la Ville.

M. Betty répond que non. Elle pourra y être ajoutée.

La même commissaire demande combien de fontaines sont transformées par année.

M. Betty répond qu'il s'agit de dix fontaines.

La même commissaire demande pourquoi.

M. Betty répond que le budget d'entretien ne permet pas plus. Une demande spécifique sur une année peut être déposée pour traiter plus de fontaines.

M. Camporini répond que c'est une grosse intervention qui nécessite de retirer des liaisons, etc. Peu d'entreprises savent le faire et il ne faut pas saturer le marché d'un coup.

La même commissaire demande ce qu'il en est du gaspillage d'eau dans les fontaines en continu.

M. Betty répond que l'eau n'est pas recyclée, donc perdue.

Un commissaire demande si les fontaines n'ont pas été arrêtées à un moment pour des causes budgétaires.

M. Camporini répond que c'est pour cela que les fontaines recyclées ont été développées il y a une vingtaine d'années.

Discussion et votes

Une commissaire suggère l'audition des cafetiers et restaurateurs.

Une autre commissaire répond qu'ils ne sont pas visés.

Un commissaire propose l'audition d'une association de commerçants qui ne soient pas des cafetiers-restaurateurs.

Un autre commissaire affirme que son parti n'a pas de problème à voter cette motion mais est pour enlever l'invite concernant la campagne de promotion et des stickers. Il n'adhère pas à l'idée de demander à des commerçants de fournir de l'eau sans leur offrir de contrepartie.

Une autre commissaire est aussi pour le vote ce soir. Toutefois, si l'audition de commerçants était acceptée, elle trouverait intéressant de les entendre.

La présidente demande quelle association de commerçants est proposée.

Un commissaire propose l'audition de la Fédération des entreprises romandes (FER) plutôt que d'une association de commerçants.

Mise aux voix, l'audition de la FER est acceptée par 14 oui (4 PS, 3 Ve, 2 LC, 3 PLR, 1 MCG, 1 UDC) et 1 abstention (1 EàG).

Séance du 27 septembre 2022

Audition de M^{me} Stéphanie Ruegsegger, directrice du département de politique générale de la Fédération des entreprises romandes (FER), et de M^{me} Catherine Lance-Pasquier, directrice adjointe du département de politique générale de la FER

M^{me} Ruegsegger déclare que la FER n'est pas spécialiste de la problématique. Elle observe que cette motion aborde plusieurs questions et elle remarque qu'une invite propose la mise à disposition d'eau potable pour le public. Elle rappelle que l'action similaire menée à Lausanne se concentre sur les fontaines publiques alors que la motion se concentre davantage sur les commerçants. Elle précise que la FER ne peut pas parler uniquement au nom des commerçants puisque ses membres représentent un panel bien plus large. Cela étant, elle déclare que la FER ne s'oppose pas à cette proposition puisque la campagne est sur la base de la bonne volonté, mais elle mentionne avoir des doutes quant à la faisabilité de cette campagne au vu de l'importance de certains commerces. Elle estime qu'il

serait plus pertinent d'opter pour une solution similaire à celle de la Ville de Lausanne avec un recensement des fontaines publiques dont certaines sont inconnues du public. Elle précise qu'une action en 2016 recensait les fontaines existant sur le canton, une proposition qui avait rencontré un certain succès. Elle pense qu'il serait intéressant d'utiliser cette première base et notamment la page internet qui existe et qui est inactive depuis trois ans. Elle pense donc qu'un recensement des points d'eau en Ville de Genève pourrait être réactualisé et mis en avant.

M^{me} Lance-Pasquier ajoute que l'offre de points d'eau potable s'est étoffée il y a quelques semaines grâce à une action des SIG, et elle mentionne qu'une action de ce type pourrait être renouvelée, peut-être en lien avec les flots de chaleur.

M^{me} Lance-Pasquier pense dès lors que renforcer l'offre en termes de fontaines mais aussi en termes de sensibilisation sur les accès à l'eau potable pourrait être pertinent. Elle évoque l'exemple de la Ville de Paris qui a travaillé sur la signalétique des points d'eau et créé une page web et qui a sensibilisé la population tout en développant de nouveaux concepts de fontaines. Elle estime que la Ville de Genève pourrait s'inspirer de cette démarche en prenant en compte des manifestations en lien avec l'eau. Elle ajoute que la Ville pourrait même proposer des gourdes à ses habitants comme avec les poubelles vertes.

Une commissaire demande quel pourrait être le rôle des commerçants dans le domaine.

M^{me} Ruegsegger répond que l'idée est de permettre au public d'avoir accès à de l'eau potable lors des grosses chaleurs et elle pense qu'il est préférable d'opter pour une mise en valeur de l'existant. Cela étant, elle pense que des commerçants pourraient jouer le jeu mais elle mentionne qu'il est nécessaire que la structure du commerce le permette.

Un autre commissaire déclare qu'il y a une possibilité au sein de la FER de diffuser des directives ou des recommandations auprès de ses membres.

M^{me} Ruegsegger répond que ce n'est pas le rôle de la FER mais peut-être d'une association professionnelle. Elle signale, cela étant, que la FER opère des campagnes de sensibilisation en son sein ainsi qu'au travers du journal *Entreprise romande*. Elle signale à cet égard qu'un numéro spécial a été consacré à l'eau.

Un autre commissaire déclare qu'à certains moments les fontaines ne sont pas disponibles, raison pour laquelle l'idée était d'associer les commerçants qui sont présents à longueur d'année.

M^{me} Ruegsegger pense que les commerçants seraient d'accord d'ouvrir tous les jours leurs arcades de 7 h à 22 h ainsi que le dimanche, comme les fontaines en fonction.

Une autre commissaire déclare que 500 commerces parisiens sont partie prenante d'une démarche de ce type.

Le président déclare que l'idée est aussi d'éviter le recours aux bouteilles d'eau et il mentionne qu'il est évident que les commerçants ne seraient certainement pas d'accord de se priver de cette ressource. Il pense dès lors qu'il serait intéressant d'éviter de créer un front uni contre une disposition de ce type.

M^{me} Ruegsegger répond qu'en sensibilisant la population, lors de la journée mondiale de l'eau le 22 mars par exemple, les commerçants pourraient s'impliquer dans une démarche allant dans ce sens. Elle rappelle que les entreprises doivent s'adapter aux mutations de société.

Un commissaire rappelle avoir proposé l'audition d'une association de commerçants.

Le président en prend note.

Un autre commissaire pense que la commission a fait le tour de la question en observant que les commerçants peuvent jouer un rôle dans une campagne de ce type sans en être les moteurs. Il ajoute que modifier les invites permettrait certainement de trouver un consensus.

Un commissaire déclare que son groupe serait favorable à voter ce texte avec une modification des invites.

Le président déclare que les considérants sont clairs et il pense qu'une campagne de sensibilisation semble évidente, mais il mentionne qu'il faudrait associer les SIG. Il rappelle qu'il a été dit que la commission ne voterait plus de modification substantielle des invites sans prendre un temps de réflexion.

Une commissaire mentionne que cela ne pose pas de problème si tous les commissaires sont d'accord.

Un commissaire proposerait donc la formulation suivante: «de lancer une campagne de sensibilisation sur les fontaines d'eau potable à disposition de la population, avec la participation éventuelle des commerçants».

Votes

L'amendement est accepté à l'unanimité, soit par 14 oui (1 MCG, 3 Ve, 1 EàG, 4 S, 3 PLR, 2 LC).

La motion M-1540 amendée est acceptée à l'unanimité, soit par 14 oui (1 MCG, 3 Ve, 1 EàG, 4 S, 3 PLR, 2 LC).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lancer une campagne de sensibilisation sur les fontaines d'eau potable à disposition de la population, avec la participation éventuelle des commerçants.